



## REPONSE DE LA MUNICIPALITE

A la question écrite (Q 14) de Olivier Moser du  
28.11.2025 intitulée Quelles actions la  
commune Val de Bagnes mène-t-elle face à la  
problématique de la drogue ?

Monsieur le Conseiller général,

En préambule, la Commune remercie M. Oliver Moser pour cette question sur les actions que la Commune mène pour lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants. Ce sujet est important pour la sécurité, l'image de la destination et surtout pour la protection de notre jeunesse.

### 1) Travail des polices municipale et cantonale

Tant la police municipale, que cantonale, effectuent régulièrement des actions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogue. Cette stratégie et les résultats ne peuvent pas être rendus publics pour des raisons bien évidentes d'efficacité et de confidentialité. Toutefois, ces opérations se poursuivent et font partie intégrante de la stratégie sécuritaire communale.

Concernant l'action répressive menée, le 26 janvier 2024, à la demande de la Commune et en collaboration avec la Police cantonale, celle-ci avait abouti à l'interpellation d'une centaine de personnes et à la dénonciation de 4 individus au Ministère Publique. Aujourd'hui la collaboration entre les deux corps de police se poursuit. Des actions régulières sont menées autant sur le trafic que sur la consommation. La Commune peut affirmer qu'à ce jour, aucun réseau organisé ni scène ouverte n'a été constaté sur notre territoire. Les cas observés concernent principalement de petits trafiquants qui cherchent à financer leur propre consommation.

### 2) Prévention et présence sur le terrain

Au-delà du volet répressif, la Commune agit dans la prévention, notamment par une présence policière dissuasive et par des actions du dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale qui travaille selon une approche globale :

- médiation dans l'espace public avec l'éducateur de rue ;
- suivi individuel et familial ;
- observation des problématiques rencontrées.

L'éducateur de rue, engagé récemment, joue un rôle clé par sa présence auprès des jeunes sur le terrain, par l'identification précoce de lieux ou comportements à risque, et en accompagnement les familles touchées.

### 3) Sensibilisation des saisonniers

La problématique soulevée est pertinente et nous pousse à étudier la mise en place d'une séance d'information en début de saison. L'objectif serait d'expliquer les règles locales et de prévenir les risques liés à la consommation et au trafic. Cette séance devrait être organisée avec les services communaux concernés (jeunesse, office de la population) ainsi qu'avec Addict Valais et la Police cantonale.

### 4) Actions sur les manifestations et zones sensibles

La police municipale poursuit des actions préventives lors des événements et dans les zones sensibles, en complément du travail cantonal. Nous constatons malheureusement que les sanctions manquent parfois d'effet dissuasif, mais cela n'empêche pas les forces de l'ordre de maintenir leur présence et leurs contrôles. La Commune soutient ces actions en formant et sensibilisant les agents à la lutte contre les stupéfiants. La police compte sur la collaboration de la population pour une lutte efficace en rapportant des faits concrets et non des ouï-dire.

### 5) Image touristique et cohérence des actions

La Commune estime que les mesures de prévention ciblée, la présence policière et le travail de terrain ainsi que les réflexions sur la sensibilisation des saisonniers contribuent à atteindre les valeurs définies par le Masterplan tourisme. Toutefois, des améliorations restent nécessaires concernant l'encadrement et les conditions d'accueil des saisonniers, une problématique plus large qui dépasse la seule question des stupéfiants.

**En résumé**, la Commune prend très au sérieux cette problématique par :

- Des actions policières régulières ;
- Une collaboration étroite avec la Police Cantonale ;
- Une prévention et accompagnement de la jeunesse ;
- Une réflexion en cours sur l'information des saisonniers ;
- Une bonne formation de ces agents de police.

La commune remercie toutes les personnes engagées pour ce travail et réaffirme sa volonté de poursuivre une action ferme et durable contre ce fléau.

Réponse approuvée par le Conseil municipal le 20 janvier 2026

### Commune de Val de Bagnes



**Fabien Sauthier**  
Président de Commune



**Pierre-Martin Moulin**  
Secrétaire général

---

#### Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 11 00 - [secretariatgeneral@valdebagnes.ch](mailto:secretariatgeneral@valdebagnes.ch)  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

